

EARL PINETRE
PLAINE DU COLOMBIER
46700 Soturac

Siret : **380 673 434 00029**
APE : **0111Z**

Convention collective : **7024 - Convention collective nationale PA /CUMA**

BULLETIN DE SALAIRE

Du 01/08/2024 au 05/08/2024

N° 12_1723472626951_BS_DOUCERAIN_01082024_1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr rubrique cotisations salariales.

TOM DOUCERAIN

Né(e) le : 12/03/2007

Emploi : **castration maïs**

Date d'entrée : **27/07/2024**

Date de sortie : **05/08/2024**

Palier : **Palier 1**

Coefficient hiérarchique : **0**

Mr TOM DOUCERAIN
Chemin de Gagnabet
46700 Puy-l'Évêque

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	11,65	x	15,50	180,58
Nombre total d'heures			15,50	
	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	425,23	x	10,00	42,52
Rémunération totale brute				223,10
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé				
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	223,10			2,41
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	223,10	x	0,40	0,89
Sécurité Sociale Plafonnée	223,10	x	6,90	15,39
Complémentaire T1	223,10			10,69
Formation	223,10			0,13
CSG non imposable à l'IR	221,11	x	6,80	15,04
CSG imposable à l'IR	221,11	x	2,40	5,31
CRDS imposable à l'IR	221,11	x	0,50	1,11
Total des cotisations et contributions obligatoires				50,97
Exonérations et allègements de cotisations				0,00
Montant net social				172,13
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 172,13				

Montant net imposable : 178,55

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 0,00 €) × (Taux de 0,00%) = 0,00

Montant net à payer : 172,13

Cumul depuis le début du contrat :

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 0,00 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement : .. / .. / ..